



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 466, RUE FORTIER (LOT 4 609 428)

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme, décrite ci-dessous, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2021, à 19 h 30. En raison du contexte exceptionnel entourant la COVID-19, cette séance sera tenue virtuellement.

Demande présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 466, rue Fortier, soit le lot 4 609 428 au cadastre du Québec, à Mont-Saint-Hilaire. Celle-ci a pour but d'autoriser l'aménagement d'une aire de stationnement d'une superficie de 126,26 mètres carrés équivalente à 50,4 % de la cour avant, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit qu'un espace de stationnement ne doit pas occuper plus de 35 % de la cour avant, permettant ainsi une dérogation d'une superficie de stationnement supplémentaire de 38,6 mètres carrés, soit 15,4 % d'espace supplémentaire en cour avant.

Cette demande de dérogation mineure a pour but d'autoriser une aire de stationnement en cour avant d'une résidence unifamiliale. L'espace de stationnement supplémentaire est nécessaire pour des questions de sécurité et permettra aux occupants de s'engager sur la voie publique en marche avant.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure de la façon suivante :

- En transmettant ses commentaires par écrit à compter du jour de la publication du présent avis à l'adresse suivante : derogation.mineure@villemsh.ca. Les commentaires transmis à cette adresse courriel seront également pris en direct lors de la séance du conseil du 3 mai prochain, et ce, jusqu'au moment où le conseil prendra sa décision sur ladite demande de dérogation mineure. Tous les commentaires reçus seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

Notez que la séance du conseil sera diffusée en direct sur YouTube ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville au <https://www.villemsh.ca>.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 14 avril 2021

(S) *Michel Poirier*

MICHEL POIRIER
GREFFIER ADJOINT